PAGE DE GARDE

Coopération transfrontalière sur l'aquifère Sénégalo-Mauritanien (BASM)

Rapport n°2 : Un plan d'action d'instauration de mécanisme pérenne de gestion concertée du BASM

Résumé

Pour assurer la protection et la gestion durable du bassin aquifère sénégalo-mauritanien (BASM), les pays qui le partagent se sont engagés dans un dialogue visant à établir une coopération transfrontalière sur cette ressource en eau partagée. Ce dialogue se fait en collaboration l'implication étroite avec l'OMVG et l'OMVS. Le dialogue a bénéficié du soutien du Geneva Water Hub et du Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, hébergé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), ainsi que du Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC).

Pour soutenir le dialogue en vue de développer un projet/une vision commune et un plan d'action, un groupe de travail régional (GTR), soutenu par une équipe de consultants, a été créé sur la base de termes de références signés par les ministres responsables de l'eau des Etats du BASM. Le mandat du GTR est d'induire une coopération transfrontière et conseiller les Etats du BASM et les OBT vers l'instauration d'un mécanisme pérenne de gestion concertée transfrontière sur le BASM.

La présente ébauche du Plan d'action pour la gestion concertée sur le BASM a été préparée par l'équipe de consultants sur la base des résultats des travaux précédents du GTR. Elle sera présentée lors de la deuxième réunion du GTR qui se tiendra les 1^{ers} et 2 décembre 2020 à Dakar (Sénégal). Le GTR est invité à examiner et à valider l'ébauche du Plan d'action pour la gestion concertée sur le BASM.



1 INTRODUCTION

Les Etats du bassin aquifère sénégalo-mauritanien (BASM), comprenant la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal, se sont engagés dans un dialogue visant à mettre en place une coopération transfrontière sur cette ressource hydrique partagée. Ce dialogue se fait en étroite collaboration avec les Organisations de Bassin Transfrontière (OBT) à savoir, l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), et a pour finalité la mise en place d'une coopération sous-régionale sur les ressources en eau du système aquifère du BASM; dans ce cadre un projet conjoint de gestion concertée des eaux souterraines est en cours de développement.

La phase de conception vise à produire le document de projet (Livrable 1) et un plan d'action (Livrable 2) d'instauration de mécanisme pérenne de gestion concertée du BASM; ils sont alimentés par 5 autres livrables sous forme de rapports et diagnostics perméttant d'appuyer les choix stratégiques à opérer, ainsi que les différentes activités à dérouler.

L'objectif global du projet, défini par les Etats du BASM, est de promouvoir la résilience, le développement durable et la stabilité de la région à travers une gestion stratégique de l'aquifère partagé. Il devrait servir pour éclairer toute initiative de coopération autour des ressources du BASM et plus largement, étant donné la richesse des avantages de la coopération autour de la gestion intégrée des aquifères du bassin. Ainsi 3 objectifs opérationnels ont été identifiés.

2 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

2.1 PROTECTION ET GESTION INTÉGRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE STRATÉGIQUE

Les pays du BASM, dépendent à plus de 80% des ressources en eau souterraine pour la satisfaction des besoins de leur population (Livrable 3). En effet les ressources souterraines ont un impact réel sur la vie des populations qui en dépendent pour leurs besoins domèstiques et sur les systèmes socioéconomiques et environnementaux de la région. Elles sont essentielles à l'approvisionnement en eau des villes majeures, pour des secteurs prioritaires de l'économie, notamment l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, ainsi que pour l'accès à l'eau de zones rurales non desservies par l'exploitation des eaux de surface. Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique et d'accroissement de la demande, y compris liée aux ambitions d'augmenter la productivité agricole à travers l'expansion de l'irrigation, l'importance stratégique des aquifères du bassin sédimentaire partagé par les 4 pays du BASM, est d'autant plus élevée qu'elle requiert une gestion intégrée permettant une exploitation durable au bénéfice des pays (« utilisation équitable et raisonnable ») qui appuie le développement socio-économique de la région. Il s'agira aussi de veiller à la protection des aquifères, dont le niveau et la qualité des eaux sont souvent menacés par la surexploitation et les activités humaines (« ne pas causer de dommage significatif »). Tout cela nécessite une amélioration de la connaissance des aquifères transfrontaliers, la disponibilité de leurs ressources pour les besoins actuels et en projection. Les livrables 4 et 5 ont montré les déficits de connaissance liés à la production insuffisante données/informations, mais aussi les besoins en termes de capacité pour améliorer la pérformance des

structures en charge de la gestion des ressources en eau. Les livrables 4 et 5 ont montré aussi le potentiel et l'utilité d'application de bonnes pratiques et des lignes directrices internationales. De même, les dispositifs législatifs des pays ne sont pas au même niveau s'agissant particulièrement de la protection de l'eau contre la pollution (Livrable 6) ; ils méritent d'être renforcés pour ce qui concerne les eaux souterraines.

2.2 GOUVERNANCE POUR LA COORDINATION ET LA COOPÉRATION

L'objectif est de mettre en place un mécanisme opérationnel de coopération conjointe et durable. Dans ce cadre, une des options possibles consisterait à créer une instance transversale aux deux organisations de bassin (à convenir), dont les pays membres seront les Etats du BASM (Livrable 7). Cette commission pourrait être mise en place par un accord entre l'OMVS et l'OMVG, qui prévoirait ses modalités de fonction, mais également fixerait des principes concernant directement le BASM (échange de données, gestion, protection...), mais aussi la question du bénéfices pour les Etats membres de ces organismes mais ne partageant pas le BASM.

Les pays, à travers ces 2 Organismes, ont une tradition de partage de données, et de gestion commune d'infrastructures hydrauliques ; ils ont tout aussi développé des initiatives de suivi piézométrique des aquifères alluviaux ou superficiels. Ce mécanisme à mettre en place pourrait s'appuyer sur les instruments de coopération transfrontalière existants, comme celui de la Convention sur l'éau, dont les instruments non contraignants, tels les Dispositions types sur les eaux souterraines et les lignes directrices sur le suivi et l'évaluation des eaux transfrontières, peuvent aider à définir les règles communes de gestion (Livrable 6). Il permettra la mise en œuvre d'une cadre formel, à définir de commun accord, pour le partage d'information/données et d'expériences entre les pays.

2.3 SOUTIEN POLITIQUE ET FINANCEMENTS

Il sera question d'établir une certaine durabilité de financement des interventions dans le BASM, et la gestion de ses ressources en eaux souterraines. En effet les infrastructures de gestion des eaux souterraines devraient être financées de manière durable, mais adaptée et il est important de préserver des financements adéquats pour les fonctions principales, telles que la production de données/informations, la diffusion de l'information, les procédures réglementaires, le développement de plateformes multipartites et la promotion de la participation des usagers. Pour cela, ces possibles mécanismes de financement devraient s'appuyer d'abord sur les « investissements locaux » afin de rendre durable la gestion, la coopération et le suivi des aquifères.

En effet des activités comme celles de surveillance des aquifères devraient être prises en charge par ces « financements locaux ». D'ailleurs des initiatives sont entreprises dans certains pays, comme c'est le cas :

- en Guinée Bissau avec la création du Fond national de l'eau,
- en Mauritanie, avec l'institution d'une taxe sur l'ensemble des sociétés qui prélèvent de l'eau visant à financer le suivi des ressources et,
- au Sénégal avec la mise en place du fond d'exhaure alimenté par les redevances et qui finance en parti le suivi des ressources en eau.

Le renforcement et l'autonomisation du budget des organes en charge de la gestion des ressources en eau pourrait également booster le contrôle des utilisations des aquifères, et ainsi améliorer la

surveillance de la conformité aux règlements en vigueur et par conséquent le recouvrement des taxes et autres redevances appliquées, qui en retour vont contribuer à la gestion de la ressource.

3 LES AXES D'INTERVENTION

Les objectifs opérationnels seront atteints à travers des activités qui répondent aux problèmes majeurs du BASM ainsi qu'aux ambitions de développement des pays du bassin.

Ces activités sont liées et se renforcent mutuellement. Un accént important est donné au développement des connaissances et des données et leur partage.

Le plan d'actions sera mené suivant **3 axes d'intervention** en cohérence avec les objectifs opérationnels ; ils sont décomposés en **activités** avec plusieurs **composantes** qui prennent en compte les problèmes majeurs du BASM.

3.1 PROTECTION ET GESTION INTÉGRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE STRATÉGIQUE

3.1.1 Développement de la connaissance, production et échange de données Les **résultats attendus** sont :

- une nette amélioration de la connaissance du système aquifère dans sa globalité. En effet beaucoup d'études/recherches sur les aquifères ont été effectué, principalement au Sénégal, et des connaissances non négligeables ont été acquises. Cèpendant cèlles-ci sont sectorielle et fragmentaires, elles ont porté le plus souvent sur une portion du système aquifère, ou sur un secteur alimentant des zones urbaines de forte demande (Dakar, Banjul, à moindre mesure Nouakchott et Nouadhibou ou Bissau). Il est apparu que des efforts d'amélioration des connaissances sont nécessaires sur le comportement du système aquifère dans sa globalité pour mieux comprendre son fonctionnement face aux entrées (recharge) et sorties (prélèvements)
- une amélioration de la production de données et leur traduction en information. Tous les pays se heurtent à des difficultés en termes de suivi des eaux souterraines, bien que celles-ci apparaissent à différents niveaux, le nombre de stations de surveillance est insuffisant, un budget souvent insuffisant pour assurer le suivi ; ce qui fait que la fréquence de suivi est irrégulière
- un mécanisme de partage des données qui appuie la gestion concertée de l'aquifère.

3.1.1.1 Appui à l'amélioration des connaissances dans le système aquifère du BASM

Il s'agit de combler les gaps de connaissance du système aquifère dans sa globalité, sur le potentiel renouvelable du système, la réserve utile, le bilan entrée/sorties, et mettre en place un modèle global comme outil de gestion et de planification de l'exploitation.

Composante 1: production d'une carte harmonisée de la BASM et géo référenciation des cartes existantes. Ce processus devrait mener à la cartographie des unités hydrogéologiques en 3D plutôt qu'en 2D, et réaliser un modèle hydrostratigraphique en 3D du bassin pour aider à visualiser les zones d'alimentation, la direction de l'écoulement, les endroits où les aquifères sont captifs, les endroits où ils peuvent être exploités grâce à des forages etc. Il pourrait également être utilisé par la suite pour constituer un modèle régional d'écoulement souterrain

Composante 2 : appui à la formulation et à la réalisation d'une étude hydrogéologique pour la mise place d'outils de modélisation qui serviront la gestion et de planification pour faciliter la gestion concertée ; l'étude peut se faire avec implication des instituts de recherche et des universités dans des activités de recherche

3.1.1.2 Appui à la production de données sur les eaux souterraines

Il s'agit de produire les données fournissant les informations prioritaires harmonisées sur la qualité, quantité et usages des eaux souterraines pour la bonne gestion du système aquifère, en appliquant les bonnes pratiques internationales permettant une gestion concertée du système aquifère transfrontière, et favorisant l'échange de données.

Composante 1:

- Appui à la promotion et à la revue de la Stratégie et des Lignes Directrices sur la surveillance des eaux souterraines transfrontières de la Convention sur l'eau, qui peuvent servir de base d'inspiration pour les pratiques de monitoring des aquifères partagés
- o appui à l'évaluation des réseaux de surveillance existants et des données disponibles, mise en lien avec les problèmes de gestion identifiés, pour clarifier les priorités et besoins en termes d'informations, ET à l'optimisation des réseaux de surveillance à travers la planification, la conception et la budgétisation de toutes les activités. Il peut s'appuyer sur les directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières de CEE-ONU et le cadre de la SADC pour la collecte et la gestion des données sur les eaux souterraines
- Composante 2 : Appui à la collecte, au stockage des données hydrogéologiques dans des bases de données harmonisées et à leur traduction en informations utiles à partager avec d'autres parties prenantes (foreurs, les sociétés de conseil, grands utilisateurs d'eau industries, mines, secteur touristique -, agriculteurs, les ménages etc.) pour leur permettre de participer à la gestion des ressources en eau souterraine de façon éclairée
- Composante 3 : appui au renforcement de capacité des institutions en charge de la gestion de l'eau pour la production de données harmonisées :
 - o Formation du personnel sur l'utilisation de logiciels perfectionnés de bases de données, de logiciels libres, sur la surveillance des eaux souterraines, et les techniques de laboratoires et de terrain etc.
 - o Appui à l'acquisition ou le développement de logiciels supplémentaires et digitalisation des données (par ex. rapports de forage), et des procédures d'autorisation. Dans ce cas, les mêmes logiciels pourraient être installés au sein des départements chargés de l'eau, ce qui favoriserait les synérgies en matière de développement et d'entretien, et faciliterait l'échange de données
 - o Formation sur Système d'information géographique (SIG) appliqué aux eaux souterraines, la gestion de données, modélisation

3.1.1.3 Mise en place d'un système d'échange de données

Il s'agit de mettre en place un système d'échange de données harmonisées pour la gestion concertée du système aquifère transfrontière,

- Composante 1: définition d'une politique de gestion des données permettant de déterminer qui peut accéder aux différents types de données et sous quelles conditions, et développement de cadre régional de partage de données présentant différents rôles d'utilisateurs et niveaux de permission
- Composante 2: Appui à l'acquisition d'équipements de collecte, stockage, & traitement des données et de dissémination (par ex. mise en place de portail)

3.1.2 Appui à la protection et à l'usage durable des eaux du système aquifère Les résultats attendus sont :

- Une amélioration de la protection des aquifères superficiels. La qualité des nappes constitue en effet une préoccupation majeure selon les pays ou selon les unités aquifères considérées En plus d'une contamination naturelle qui affecte essentiellement le système aquifère profond, la pollution anthropique touche beaucoup le système aquifère superficiel, en particulier aux alentours des grandes agglomérations urbaines avec une pollution nitratée, et les zones côtières, avec l'intrusion saline entrainée par les prélèvements excessifs.
- Une utilisation des ressources par les différents usagers qui ne compromette pas leur durabilité et qui renforce la résilience de la région aux changements climatiques

3.1.2.1 Appui à l'évaluation et la protection de la qualité des eaux du système aquifère Il s'agit d'évaluer l'extension et l'ampleur de la pollution anthropique, mais aussi d'une cartographie plus précise de la mauvaise qualité naturelle du système aquifère (salinité, fluor, fer, manganèse, et éventuellement arsenic), ET d'améliorer la protection des aquifères superficiels.

- Composante 1: Appui à la cartographie de la pollution, mais aussi d'une cartographie plus précise de la mauvaise qualité naturelle du système aquifère (salinité, fluor, fer, manganèse, et éventuellement arsenic), à l'identification et la cartographie des risques de pollution, et à l'évaluation de la vulnérabilité du système aquifère superficiel
- Composante 2: Appui au renforcement de capacité sur les protocoles d'échantillonnage, et d'assurance et de contrôle qualité, et à des initiatives de suivi spécifique dans des secteurs potentiellement menacés
- Composantè 3 : Appui à la protection de la qualité des éaux souterraines, avec des standards de rejet et des normes de qualité partagées, ET à la définition de normes communes de protection des sources d'eau (forages, champs de forage, point de captage)

3.1.2.2 Utilisation durable du système aquifère promouvant le développement et la paix dans la région A développer à Dakar

Comment le BASM peut augmenter l'efficacité des utilisations en lien avec les eaux de surface, d'une part, et d'autre part sur les plans et programmes de développement socio-économiques (agriculture irriguée, industries/mines, tourisme, urbanisation. etc.)?

Comment la gestion concertée du BASM peut-elle garantir la durabilité des ressources en prévision des prélèvements futurs ?

Quels impacts les changements climatiques peuvent avoir sur le BASM? Quel rôle des ressources souterraines du BASM peut jouer pour l'adaptation face aux changements climatiques

3.2 GOUVERNANCE POUR LA COORDINATION ET LA COOPÉRATION

Le **résultat attendu** est la mise en place d'un mécanisme pérenne de gestion concertée du BASM et d'un cadre de travail pour s'accorder l'utilisation et gestion des eaux souterraines, avec comme étapes :

- une déclaration ou un communiqué ou un protocole d'accord (MoU) pour la création d'un
 "Mécanisme de gestion concertée" pour le système aquifère, dès la validation du plan d'action
- un arrangement institutionnel est défini et proposé aux pays, avant la fin de la phase 1 de transition
- 3.2.1 Appui à la définition et la formulation d'un schéma institutionnel de gestion concertée Il s'agit de travailler à bâtir un modèle de coopération transfrontalière sur la gestion du système aquifère, et la définition d'une vision politique et opérationnelle (e.g. une vision, un accord sur le ASM), en posant dans le temps les jalons des décisions institutionnelles induites par l'expérience de travail commun, considérant les 2 OBTs (OMVG et OMVS).
 - Composante 1: Rencontres périodiques pour maintenir un dialogue permanent des représentants (GTR) des Etats et des OBTs, avec des ateliers de brainstorming pour identifier un schéma de coopération répondant au contexte du BASM, pour servir aussi de cadre sur l'harmonisation des bonnes pratiques et d'échange d'expérience des pays respectifs (par exprocédure d'autorisation, redevance, etc.)
 - Composante 2: activités de benchmarking avec des visites d'études pour partager les expériences de schémas institutionnels de gestion d'aquifère transfrontière, avec des ateliers d'imprégnation et revue sur les dispositions de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (1992), en particulier des Dispositions types sur les eaux souterraines, ainsi que sur les Articles sur le droit des aquifères transfrontières (2008)
 - Composante 3: Initier ou redynamiser des rencontres de coordination, au niveau national, entre les Ministères en charge de l'eau avec d'autres Ministères (finances, environnement, agriculture, urbanisme/aménagement du territoire, santé et hygiène publique ...), qui seront nécessaires pour favoriser la coordination intersectorielle dans chaque pays, et instituer une structure de coordination ou renforcer existante.
- 3.2.2 Appui à la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre de coopération du BASM Il s'agira de s'accorder sur un cadre juridique avec un arrangement institutionnel consensuel répondant au contexte du BASM, des principes en cohérence avec les « Dispositions-types sur les eaux souterraines transfrontières », et sur un mécanisme institutionnel opérationnel à soumettre aux autorités des 4 pays.
 - Composante 1: évaluation des dispositifs réglementaires et institutionnels concernant l'aménagement du territoire et l'occupation des sols, et mise à niveau des législations nationales en profitant des réformes en cours dans les pays (code de l'eau, réformes du secteur de l'eau).
 - Composante 2: appui à un dialogue régional sur la conciliation des intérêts divergents et l'identification des possibilités d'activités mutuellement bénéfiques, avec la participation des acteurs et décideurs politiques, dont la finalité est d'arriver à un accord sur la gestion du système aquifère ainsi qu'une déclaration / vision /charte pour le bassin

3.3 SOUTIEN POLITIQUE ET FINANCEMENTS

Les activités visent à assurer la durabilité du projet. Les résultats attendus sont :

- Sensibilisation accrue des acteurs et décideurs sur les enjeux de la coopération sur la gestion du système aquifère du BASM
- Définition et mise en place d'un dispositif financier autonome et durable

3.3.1 Mobilisation et sensibilisation des acteurs et décideurs

Les résultats attendus sont la mobilisation des décideurs au niveau national, régional et internationaux sur les enjeux de la coopération sur la gestion du système aquifère du BASM, mais aussi la sensibilisation et l'éducation acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

3.3.1.1 Mobilisation des décideurs Étatiques et Régionaux pour la promotion de la coopération sur les eaux souterraines du BASM

Il s'agit de mobiliser les acteurs étatiques à l'échelle nationale, sous régionale, régionale et internationale pour faciliter et consolider la coopération et jouer au besoin un rôle de de médiateur ; les organisations internationales (AMCOW, CEDEAO, RAOB/RIOB, UNESCO-IHP, CEE-ONU, GWH, PNUD, IGRAC. etc.) peuvent être associés pour assoir durablement la coopération pour une gestion conjointe du BASM

- Composante 1 : Participation à des manifestations internationales pour un partage d'expérience et des échanges sur la coopération transfrontière en matière de gestion d'aquifère et donner de la visibilité au processus de coopération
- Composante 2: Appui à l'organisation d'échanges entre spécialistes homologues des pays du BASM, les associations professionnelles, scientifiques & académiques, avec la participation éventuelle des organisations internationales pour partager des problématiques du système aquifère ET plaidoyer et appui aux processus pour la ratification des conventions sur les eaux partagées
- Composante 3 : Organisation de rencontres/réunions officielles entre autorités du BASM, pour discuter de la ressource commune, sa gestion, les problèmes rencontrés, les risques encourus et les actions engagées pour contribuer à proposer des solutions techniques en vue de décisions politiques

3.3.1.2 Éducation et sensibilisation du public sur les ressources en eau et leur gestion

Il est question ici de cibler le grand public pour des actions et initiatives d'éducation et de sensibilisation concernant ces ressources et leur gestion. Il peut s'agir d'une mobilisation des acteurs sociaux, comme politiques pour une concertation autour des problèmes de gestion, ou d'une sensibilisation adaptée au contexte de chaque pays, autour des thématiques de bonnes pratiques de protection des nappes phréatiques

- Composante 1 : Appui à la sensibilisation sur les meilleures pratiques en matière de conception, de construction et d'exploitation des ouvrages (forages et puits), et d'installations sanitaires minimisant les risques de contamination
- Composante 2: Séminaire de formation sur les eaux souterraines, les enjeux et la gestion, destiné à divers cibles (enseignants, journalistes/communicateurs de l'environnement, acteurs politiques.etc.)

Composante 3 : Initiatives de sensibilisation et de vulgarisation sur des thèmes variés liés aux problématiques de gestion (par ex. sur la police de l'eau) à travers des brochures, fiches synoptiques, des supports divers à l'occasion d'évènements sur l'eau, par ex. la journée mondiale de l'eau de 2022 pourrait être un évènement phase

3.3.1.3 Sensibilisation des services connexes et des parties prenantes essentielles

Il s'agit de mener des initiatives de sensibilisation pour une meilleure prise en compte l'intersectorialité de la gestion des ressources en eau, et qui pourrait cibler des secteurs comme l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'assainissement, la santé..etc. ET d'appui à la participation des parties prenantes (actives dans la réalisation des forages) à la gestion des ressources en eau souterraine

- Composante 1: Séminaires de renforcement de capacité des staffs des services connexes (y compris les services des finances et de l'administration territoriale) sur la gestion intégrée des ressources en eau
- Composante 2: appui à un dialogue national, puis sous régional sous forme de rencontres (revues) annuelles entre les différentes parties prenantes intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement
- Composante 3: Appui à la professionnalisation du secteur des forages, par l'inventaire des foreurs, la mise en place de réglementation commune entre les pays dans le secteur, ET la formation des acteurs sur la production de données utiles à la gestion des eaux souterraines
- 3.3.2 Financement durable de la gestion (mécanisme de financement pérenne)

Le résultat attendu est de pérenniser le suivi des ressources du BASM et`les autres activités de coopération, par un dispositif financier autonome et durable ne dépendant pas des financements externes

3.3.2.1 Appui au financement de la production de données

Il s'agit de mettre en place un dispositif financier pérènne pour le financement du suivi des aquifères (niveau de l'eau, qualité et prélèvement) permettant la production d'informations en lien avec les enjeux de gestion

- Composante 1: Appui à des rencontres de dialogue et de réflexion en vue de définir des manières d'assurer le financement des activités sur le long terme et des échanges d'expériences sur les pratiques de financements interne
- Composante 2 : appui à la mise à niveau des forages privés, ainsi que les forages ruraux pour la collecte de données de prélèvement, et sensibiliser sur le paiement de redevances
- 3.3.3 Appui à la mise en place de méçanismes économiques innovants pour financer le secteur Il s'agit d'œuvrer à l'automatisation des services de la gestion de l'eau, en relevant leur ancrage institutionnel, et qu'ils disposent d'un budget recouvrant le minimum de charges de gestion
 - Composante 1: Appui à l'amélioration de l'ancrage institutionnel des services en charge de la gestion de l'eau pour leur autonomisation administrative & financière, et recherche de mécanismes économiques innovants pour financer le secteur
 - Composante 2 : appui à la définition de propositions spécifiques envers les décideurs politique et les services des financements pour soutenir la coopération et gestion du BASM

Composante 3 : Appui à la mise en place ou au renforcement des services de la police de l'eau

pour améliorer l'application de la réglementation

4 CADREL	OGIOUE
----------	---------------

A finaliser

Action 1: 1.1 1.2 Résultat attendu: Composante 1	
1.2 Résultat attendu:	
Résultat attendu :	
Composante 1	
Axe d'intervention : GOUVERNANCE POUR LA COORDINATION ET LA COOPÉRATION	
Action d'intervention Indicateurs de suivì Source de vérification Hypotl	hèses

		Activités 2	
	,		
			·

.